

Initiatives ministérielles

M. Blenkarn: Madame la Présidente, mon collègue de Chambly dit que son parti est prêt à appuyer notre projet de loi si nous abolissons les frais de 3 p. 100.

Ces frais de 3 p. 100 ne diffèrent pas de ceux que nous exigeons par l'entremise de la SCHL pour un prêt accordé par une banque et garanti par le gouvernement par le truchement de la SCHL. Dans ce cas, nous imposons des frais de 2 p. 100 sur le montant total du prêt et dans le cas des étudiants, nous demandons 3 p. 100. C'est un taux uniforme, des frais administratifs rattachés à chaque prêt. Il s'agit d'un montant tout à fait raisonnable car il couvre le coût de l'assurance assumée par le gouvernement. En fait, c'est un droit exigé en échange de l'assurance. Vous n'êtes pas obligé de demander un prêt étudiant; vous pouvez vous rendre directement à la banque et emprunter à votre propre compte si vous le désirez.

Je crois que l'offre est excellente; nous vous accordons un prêt, vous ne payez aucun intérêt tant que vous demeurez aux études. Bien sûr, on ajoute 3 p. 100 au montant du prêt pour payer les frais administratifs reliés à l'assurance du prêt, mais vous commencez à rembourser six mois seulement après avoir terminé vos études.

C'est une offre très intéressante.

Le député se plaint et souhaite qu'on hausse les montants en vigueur depuis 1984. Nous aimerions bien répondre affirmativement à cette demande, mais je le répète, où trouverons-nous l'argent? Où pouvons-nous obtenir tout cela? À qui nous en prendre pour trouver les sommes? Où? L'argent ne pousse pas dans les arbres. Pouvons-nous en trouver derrière l'édifice? Il y a de merveilleux arbres là derrière, il suffit de cueillir les billets. Voilà leur façon de penser. Pour ma part, je n'y vois qu'une rivière large et profonde; aucun arbre à billets.

C'est un non-sens de suggérer ainsi que les droits de 3 p. 100 soient tout simplement supprimés, que le plafond des prêts soit relevé.

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Madame la Présidente, il me semble qu'il y a contradiction entre ce que le député dit à propos des frais d'administration de 3 p. 100 et ce que le ministre des Finances a dit le 25 février 1992 lors de la présentation de son budget. Je cite: «De plus, mon collègue, le Secrétaire d'État, négociera avec les institutions financières de nouvelles modalités à l'égard des prêts aux étudiants. Les économies attendues devraient permettre d'améliorer le Programme canadien de prêts aux étudiants ainsi que d'éliminer les frais d'administration de 3 p. 100 sur ces prêts.»

Le député est-il d'accord avec le ministre des Finances ou sommes-nous en présence deux points de vue différents sur la même politique? Le député est-il pour le maintien de ces frais qui équivalent à 3 p. 100 du prêt ou bien abonde-t-il dans le sens du ministre des Finances, c'est-à-dire leur abolition?

M. Blenkarn: Madame la Présidente, c'est très simple. Si on arrive à convaincre les banques d'assumer une partie du risque inhérent au prêt, le gouvernement supprima ces frais.

L'ennui, c'est que le gouvernement voulait que les banques assument 10 p. 100 du risque. En d'autres termes, nous ne garantirions que 90 p. 100 du risque. Les banques ont refusé: elles tiennent à une protection absolue. On ne peut pas gagner sur les deux tableaux. On voudrait pouvoir s'arranger avec les banques pour qu'elles consentent ces prêts aux étudiants sans risque de leur part. Certes, nous offririons une protection de 90 p. 100, mais elles seraient prises avec le 10 p. 100 qui reste. Elles ne veulent pas en entendre parler.

Force nous est donc de trouver un compromis. Je comprends parfaitement votre intention, mais je dois vous rappeler que pour négocier il faut être deux. Or, nous comptons sur les banques pour fournir les fonds, car nous ne les avons pas. Il nous faut amener les banques à prendre en charge le programme de prêts aux étudiants. Nous voudrions qu'elles assument une partie du risque, mais elles s'y opposent. C'est probablement pour la bonne raison que les étudiants se sont révélés de très gros risques commerciaux. Ce n'est pas très gentil de parler ainsi de beaucoup de nos jeunes qui vont à l'université et qui font des emprunts en vertu de ce programme, mais c'est que le nombre de ceux qui manquent à leurs engagements est impressionnant. C'est la triste vérité.

Nous en sommes donc là: des frais sont exigés pour couvrir le risque et nous n'avons pas réussi à trouver une solution négociée.

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, je serai bref. J'ai écouté ce que le député a dit tout à l'heure au sujet de la cote de crédit du Canada. Je sais qu'il est nationalement reconnu comme un spécialiste des marchés et de toutes ces choses.

J'aimerais lui demander si, au cas bien improbable où les marchés monétaires, les milieux de la finance, etc. venaient à penser qu'il est fort possible que le prochain gouvernement élu soit un gouvernement libéral, quel serait l'impact sur le dollar canadien et sur les marchés en général?